

## L'Inrap et ses missions

Chaque année, 700 km<sup>2</sup> sont concernés par des travaux d'aménagement du territoire – carrières, routes, voies ferrées, bâtiments – pouvant entraîner la disparition des vestiges du passé que recèle le sous-sol.

Pour recueillir, étudier et conserver ces données patrimoniales avant leur destruction, l'archéologie préventive s'est progressivement développée en amont des travaux d'aménagement, à partir des années 1970.

En 1992, la France a signé la convention de Malte, qui affirme le rôle de l'archéologie préventive au plan européen. Dans son prolongement, la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 a instauré le cadre juridique de l'intervention des archéologues en préalable aux chantiers d'aménagement et créé l'Inrap, Institut national de recherches archéologiques préventives.

L'Institut répond ainsi à la double exigence de l'État d'aménagement du territoire et de préservation par l'étude du patrimoine archéologique.

Aujourd'hui, l'Inrap assure la détection et l'étude du patrimoine archéologique en amont des travaux d'aménagement du territoire. Il exploite les résultats scientifiques des fouilles archéologiques et les diffuse auprès des chercheurs comme des citoyens. Il concourt à l'enseignement, à la diffusion culturelle et à la valorisation de l'archéologie auprès de tous. Il conduit enfin des travaux de recherche qui donnent lieu à plus de 700 publications scientifiques par an.

Établissement public administratif, l'Institut est placé sous la double tutelle des ministères en charge de la Culture et de la Recherche.

Dominique Garcia  
président de l'Inrap

Daniel Guérin  
directeur général délégué de l'Inrap

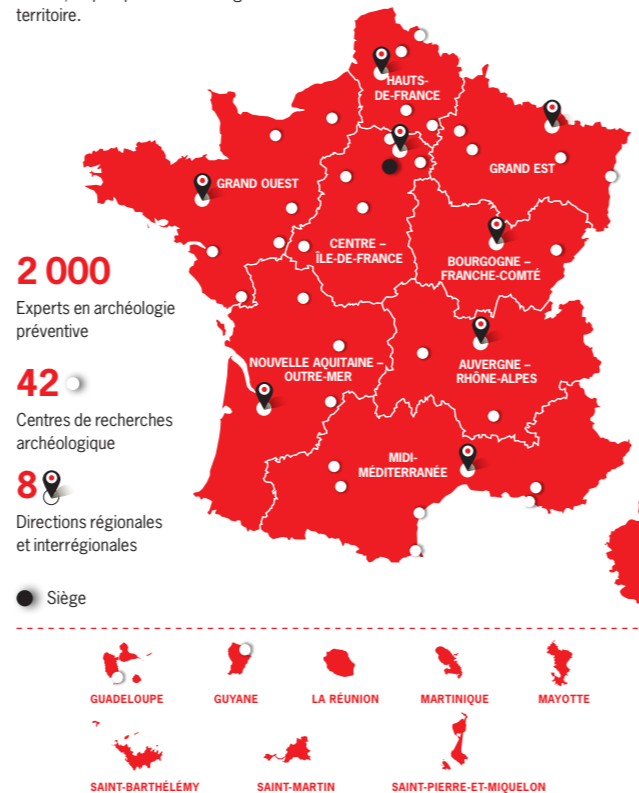
**85 %** des Français pensent qu'avoir des vestiges archéologiques est un avantage pour une commune.

Enquête Harris interactive, 2016

## Une dimension nationale, une approche territoriale

L'Inrap, dont le siège est à Paris, comporte 8 directions régionales et interrégionales et 42 centres de recherches archéologiques qui lui permettent d'intervenir dans toute la France, au plus près de l'aménagement du territoire.

Sa dimension nationale, le nombre et la diversité des compétences scientifiques de ses agents en font un institut de recherche sans équivalent en Europe.



## La fouille archéologique, cœur de l'activité

En 2019, le budget de l'Inrap s'élevait à 157 millions d'euros.

L'Inrap est financé par l'État pour assurer ses missions de service public : la réalisation des diagnostics archéologiques, la recherche et la diffusion des connaissances au plus grand nombre.

Ses recettes proviennent également des fouilles archéologiques. Ouverte à la concurrence, cette activité fait l'objet de prestations facturées aux aménageurs dans le cadre de contrats ou de marchés publics.

Les opérations archéologiques, cœur de métier de l'Inrap, contribuent à l'enrichissement patrimonial de la France.

## Responsabilité sociétale : l'Inrap s'engage

En créant les conditions d'un choix d'aménagement responsable, l'archéologie préventive est au cœur des enjeux du développement durable.

Pour les riverains des fouilles comme pour ses agents, l'Inrap développe une politique active en matière de développement durable, mais aussi de santé et de sécurité, en favorisant l'intervention d'entreprises partenaires responsables et en appliquant des procédures environnementales contrôlées.

L'archéologie éclaire sur les liens des populations avec leur environnement naturel, mais aussi sur la biodiversité, et plus généralement sur la planète et ses évolutions. Elle enrichit la réflexion actuelle sur de nombreux sujets de société et favorise la prise de décision éclairée.

## De la prescription à la valorisation, la chaîne opératoire de l'archéologie

Le **service régional de l'Archéologie (sra)**, rattaché à la direction régionale des Affaires culturelles (Drac), étudie les projets d'aménagement. Selon ses conclusions, le **préfet de région** prescrit des opérations d'archéologie préventive.

### 1<sup>er</sup> étape : le diagnostic

Avant que des travaux d'aménagement ne débutent, le diagnostic permet de détecter, caractériser, circonscrire et dater d'éventuels vestiges en sondant une partie de la surface du projet d'aménagement.

→ Le **SRA** attribue la réalisation du diagnostic à un **opérateur public** (Inrap ou services des collectivités habilitées par l'État) et en informe l'**aménageur**.

### 2<sup>e</sup> étape : la fouille

En fonction des résultats du diagnostic, une fouille peut être prescrite par l'État. Elle peut être concentrée sur la partie du terrain qui recèle les vestiges les plus importants. Elle permet de comprendre l'évolution du site dans sa globalité.

→ L'**aménageur** est le maître d'ouvrage de la fouille pour laquelle il choisit un **opérateur public** (Inrap, collectivité territoriale) ou **privé**.

### 3<sup>e</sup> étape : la recherche et la valorisation

Les archéologues exploitent et interprètent les données du terrain et rédigent le rapport final d'opération. Les recherches menées enrichissent la connaissance et sont partagées avec les chercheurs et les citoyens.

→ Une fois le procès-verbal de fin de chantier signé entre l'**aménageur et l'opérateur**, le préfet délivre une **attestation de libération de terrain**.

Moins de **8 %** des aménagements font l'objet d'un diagnostic archéologique et moins de **2 %** des aménagements font l'objet d'une fouille. Observatoire de l'archéologie préventive, ministère de la Culture, 2016

## L'Inrap, un partenaire pour :

- assurer un aménagement du territoire raisonné et responsable,
- garantir un haut niveau d'exigence scientifique,
- sauvegarder par l'étude le patrimoine archéologique, source de connaissance de notre histoire,
- développer des projets de valorisation culturelle et faire connaître l'archéologie à tous, des scolaires au plus large public,
- garantir le respect des réglementations sociales et environnementales.

**En 2019, l'Inrap a réalisé 1 788 diagnostics et 227 fouilles.**

Inrap  
121 rue d'Alésia  
CS 20007  
75685 Paris cedex 14  
tél. 01 40 08 80 00  
inrap.fr

Suivez l'Inrap sur les réseaux sociaux



## Un acteur majeur de la recherche et de l'innovation

L'Inrap rassemble plus de 50 % des archéologues exerçant sur le territoire français. Il compte de nombreux chercheurs de haut niveau qui contribuent à la recherche dans le cadre de partenariats étroits avec les collectivités territoriales, le CNRS et des universités.

Les données et l'expérience acquises par l'Inrap sur tout le territoire national en font un acteur sans équivalent de l'étude des sociétés et des relations entre l'Homme et son milieu de la Préhistoire à nos jours. L'utilisation de nouvelles techniques et technologies, drones, tablettes, photogrammétrie, 3D, systèmes d'information géographique, géophysique, lidar..., réduit la durée des chantiers et garantit une qualité scientifique optimale.

**468** chercheurs Inrap membres d'un laboratoire de recherche CNRS partenaire en 2019.

## Partager les découvertes, diffuser les connaissances

L'Inrap travaille chaque année avec près de 700 aménageurs privés et publics. Au cours des différentes phases du projet d'aménagement et de la recherche archéologique, l'Inrap communique auprès du public et valorise les découvertes comme les travaux scientifiques. Il propose une information de proximité : panneaux, visites de chantier, conférences, brochures, ateliers...

Il développe des ressources et partage avec le plus grand nombre les résultats de ses recherches par l'organisation d'expositions, la production d'ouvrages, de documentaires et d'outils numériques. Il organise chaque année, sous l'égide du ministère de la Culture, les Journées européennes de l'archéologie.

En 2019, plus de **2 400 000** personnes ont assisté à près de **1 100** actions de valorisation autour de l'archéologie préventive organisées par l'Inrap. Plus de **960 000** visites sur inrap.fr

## Transmettre aux plus jeunes, un enjeu citoyen

Dans le cadre de sa mission nationale de diffusion de la connaissance archéologique et de concours à l'enseignement, l'Inrap développe de nombreuses initiatives en direction des publics jeunes. Apprendre à lire et à connaître son territoire permet d'en comprendre l'évolution et incite à en partager la responsabilité.

S'appuyant sur le fort potentiel pédagogique et citoyen de la discipline, l'Institut développe des ressources spécifiques et noue des partenariats privilégiés avec des collectivités territoriales, des rectorats et des Drac. Il sensibilise par ailleurs des enseignants et des professionnels de la culture à l'archéologie.

Enfin, il développe des partenariats avec les universités, les grandes écoles d'ingénieurs et d'architectes et, plus récemment, des lycées professionnels. Il y dispense des enseignements et accueille des stagiaires.

## Promouvoir l'archéologie préventive à l'étranger

L'Inrap contribue à la promotion de l'archéologie préventive et au rayonnement culturel de la France à l'étranger par ses activités internationales : participation à des programmes de recherche, transmission de savoir-faire à des archéologues étrangers, valorisation des expertises et des connaissances acquises hors de ses frontières. Dans le cadre de la convention France-UNESCO, l'Inrap est sollicité pour des missions au bénéfice de sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial ou à sauvegarder d'urgence. L'Inrap contribue à la construction et au renforcement de l'espace européen de la recherche en archéologie par sa participation à des projets financés par la Commission européenne. Il est impliqué, comme chef de file ou partenaire, dans plusieurs projets européens de coopération. Il développe et promeut les compétences et la carrière de ses agents en les soutenant dans l'obtention de subventions européennes finançant leurs recherches (programme H2020). Il est associé à plusieurs projets du programme COST mettant en relation des communautés de recherche en Europe autour de thématiques innovantes.

# Nous fouillons, c'est votre histoire